

SPUQ-info

Septembre 2001, numéro 220

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Le nécessaire virage académique de l'UQAM

Le Comité exécutif du SPUQ

Avis du Comité exécutif sur les changements proposés par le recteur dans son allocution au Conseil d'administration

Le 21 août dernier, le nouveau recteur de l'UQAM, Monsieur Roch Denis, s'adressait aux membres du Conseil d'administration pour faire part de propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la direction. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour des réunions de septembre de la Commission des études et du Conseil d'administration, le recteur ayant souhaité entre-temps partager le fruit de sa réflexion avec l'ensemble de la collectivité en diffusant le texte de son allocution sur le site Internet de l'UQAM.

Dans la foulée de son engagement à œuvrer à la relance de l'UQAM, les premiers changements proposés au niveau du rectorat et de l'équipe de direction veulent assurer un « virage académique » : regroupement de toutes les activités d'enseignement, de recherche et de création dans un vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création; création d'un vice-rectorat exécutif pour seconder le recteur dans l'administration générale de l'Université. Pour le recteur, ces deux changements ont pour objectif de reconnaître la place centrale à la fonction académique et de lui permettre de jouer son rôle de rassembleur et d'ambassadeur.

La réorganisation du rectorat et des vice-rectorats

Le Conseil exécutif du SPUQ, dans le plan d'activités qu'il a adopté pour l'année 2001-2002 (voir le texte aux pages 4 à 7 du présent *SPUQ-Info*), a clairement exprimé son option «pour une UQAM académique et démocratique» et s'est dit favorable à la reconstitution du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création, auquel seraient adjoints deux vice-rectorats associés, l'un pour l'enseignement, l'autre pour la recherche et la création. Ce serait là un signe tangible que «les fonctions d'enseignement, de recherche et de création représentent le cœur de l'université, sa raison d'être», pour reprendre les propos du recteur.

suite à la page 2

Le mot du président

POUR UNE UNIVERSITÉ
DÉMOCRATIQUE ET ACADÉMIQUE

Les défis majeurs que nous devons relever nécessitent un renouvellement de l'engagement des professeurs dans la vie de notre université, dans sa mission académique, et dans la construction de l'avenir.

Il nous appartient de valoriser beaucoup plus notre participation dans toutes les instances en vue de reprendre en charge la gestion collégiale de l'université et de remettre au centre de nos préoccupations la mission académique. La participation démocratique doit être au cœur de toutes nos activités, aussi bien individuelles que collectives. Dans le contexte du nouveau rectorat, nous pouvons relever ce défi avec de bonnes chances de réussite.

Notre syndicat a aussi un rôle primordial dans la revitalisation de l'exercice de la démocratie et de la collégialité. En effet, c'est depuis le début que le SPUQ défend la vie démocratique à l'université et la participation des professeurs à la gestion académique de l'UQAM.

Dans cette même veine, le SPUQ va rester vigilant quant à toute velléité autoritaire de nos administrateurs. Il s'attend de la part de l'administration à la plus grande transparence possible, à un respect sans faille de la cohérence institutionnelle, et à un sens aigu de l'université comme service public.

Bonne rentrée 2001!

Marc Lagana

Le nécessaire virage académique de l'UQAM

suite de la page 1

Le Conseil exécutif, allant plus loin que le nouveau recteur, s'est aussi prononcé en faveur d'autres changements au niveau de la direction qu'il nous apparaît utile de prendre en considération. Dès maintenant, il faut envisager la scission de l'actuel Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires administratives (VRRHAA), de manière à bien distinguer les responsabilités en matière de gestion du personnel et celles relatives aux affaires administratives et financières. Par ailleurs, il convient de procéder à la dissolution du Vice-rectorat aux services académiques et au développement technologique (VRSADT) et à l'intégration des services et directions qui le composent dans les autres vice-rectorats, et en priorité dans le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création. Le VRSADT, malgré son titre, n'a pas su au cours des années se mettre au service de la vie académique, mais a plutôt pris de nombreuses initiatives qui ont exercé des pressions indues sur la qualité de celle-ci.

Le recteur : premier ambassadeur de l'UQAM

Soucieux de répondre aux attentes de plusieurs en ce qui a trait au rôle d'ambassadeur du recteur, ce dernier propose des modifications à ses propres responsabilités et la création d'un poste de vice-recteur exécutif. Entre autres modifications à ses fonctions, le recteur propose de confier la présidence de la Commission des études au titulaire du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création. Pour le Comité exécutif du SPUQ, si le recteur veut pleinement jouer son rôle de rassembleur et être l'artisan du virage académique qu'il propose, il lui faut continuer à assurer une présence significative à l'instance où doit se penser et s'articuler la mission académique de l'UQAM. En étant présent à la Commission des études, au cœur des débats académiques à l'interne, il ne pourra qu'en jouer mieux son rôle d'ambassadeur à l'externe. La personne titulaire du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création pourrait par ailleurs présider la Sous-commission des

ressources, plutôt que de confier cette responsabilité au vice-recteur associé aux études, comme le proposait le recteur le 21 août dernier, indiquant du coup la disparition du Décanat de la gestion académique, mesure souhaitée et attendue avec laquelle nous sommes entièrement d'accord.

La brièveté du passage consacré dans l'allocution du recteur à illustrer la nouvelle fonction de vice-recteur exécutif laisse entrevoir deux conceptions différentes: un vice-recteur *principal*, un *recteur-bis*, exerçant « des fonctions de coordination et de concertation auprès des vice-recteurs et du secrétaire général»; ou un vice-recteur *délégué* qui prendrait «en charge la planification stratégique de l'Université» et à qui le recteur confierait «certains grands dossiers institutionnels transversaux». Pour le Comité exécutif du SPUQ, le vice-recteur exécutif ne peut pas être le *primus inter pares*; dans une université dont le centre et le cœur est la vie académique, c'est le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création qui est le *primus inter pares*, d'autant que sa légitimité se fonde sur un processus de désignation où les autres pairs que sont les professeurs et professeuses exercent une voix prépondérante. Ceci dit, le Comité exécutif du SPUQ accueille plutôt favorablement l'idée de la création d'un tel poste dont le titulaire se verrait confier des dossiers spécifiques, mais qu'il faudrait désigner d'une appellation plus conforme à la langue française et à la fonction précise qu'elle représente.

Dans son allocution, le recteur n'aborde pas le rôle et la fonction des instances académiques au sein de l'UQAM, centrant son propos sur la réorganisation de la direction et quelques autres initiatives allant dans le sens du virage académique qu'il invite la collectivité à prendre. Par exemple, il propose la création d'une «Revue institutionnelle d'études et d'analyses sur les enjeux de l'enseignement, de la recherche et de la création». On ne peut qu'être d'accord avec une telle initiative qui a pour «but de créer une tribune de discussion et de rayonnement» de la fonction académique, puisque nous avons un urgent besoin de nous doter d'outils qui favorisent la discussion et le débat d'idées au sein de cette université.

Redonner à la Commission des études les outils nécessaires à son fonctionnement

Pour le SPUQ, la discussion et le débat d'idées sont essentiels au sein des instances académiques si l'on veut recentrer l'UQAM sur sa fonction académique. La revalorisation de la vie académique est indissociable d'un renouvellement de la vie démocratique dans les instances et d'une revitalisation de la participation de l'ensemble des professeurs et professeuses dans tous les aspects de la vie universitaire, en particulier à l'égard des questions académiques. C'est ce que n'hésite pas à affirmer le Conseil exécutif dans le *Plan d'activités du SPUQ pour l'année 2001-2002* qui, dans cette optique, propose de doter la Commission des études de deux

SPUQ-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télécopieur : 987-3014

spuq@uqam.ca

<http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

sous-commissions ou comités permanents, pour la recherche et la création d'une part, pour la programmation d'autre part. Ces propositions sont à rapprocher de celles du recteur qui parle d'un Comité institutionnel des affaires internationales et d'un Comité institutionnel de la recherche.

Nous sommes fortement convaincus qu'avec l'opération de décentralisation à l'UQAM et la disparition des sous-commissions académiques (études de premier cycle; études de cycles supérieures et recherche), les professeures et professeurs ont perdu des lieux indispensables à l'exercice des débats académiques dans un contexte de collégialité. Du coup, ce qui a été perdu, ce sont des lieux pour débattre d'enjeux intersectoriels et transversaux et pour articuler une nécessaire cohérence institutionnelle. Les conseils académiques ne peuvent, par définition, jouer ces rôles, même si on a prétendu que leur création rendait obsolètes les sous-commissions académiques, puisque les conseils académiques devaient en exercer les fonctions. Après quelques années de ce régime, force est de constater que la Commission des études a alors perdu des outils essentiels à son bon fonctionnement et que le vide laissé par la disparition des sous-commissions académiques a été occupé par les seuls vice-rectorats académiques et les *bureaux* et services dont ils ont été dotés.

S'il n'y a plus aujourd'hui, avant que les dossiers académiques ne soient présentés à la Commission des études, le passage obligatoire que craignaient plusieurs par les sous-commissions académiques, la Commission des études n'en reçoit pas moins l'avis prépondérant des vice-rectorats, qui s'ajoute aux propositions acheminées par les Conseils académiques et parfois en diffère radicalement, mais surtout qui s'appuie essentiellement sur la lecture et les analyses du personnel des vice-rectorats, à l'écart de toute considération émanant d'un débat professoral entre pairs issus des différents secteurs de l'université. Ces nouvelles façons de faire vont totalement à l'encontre des pratiques académiques et collégiales traditionnelles de l'UQAM et, partant, ne peuvent assurer la cohérence institutionnelle dont la Commission des études doit être garante.

Ainsi, quand le recteur, dans l'optique de replacer la fonction académique au centre de l'université, propose la création de deux comités institutionnels, nous ne pouvons que prêter une oreille attentive, si le but est de redonner aux professeures et professeurs, en raison de leurs responsabilités en matière d'enseignement et de recherche, le rôle prépondérant qui leur revient dans la vie académique de l'université. Cependant, il apparaît fondamental, dans la perspective de revaloriser le rôle de la Commission des études, que tout comité institutionnel, comité permanent ou sous-commission, selon l'appellation qui sera retenue, ait pour fonction de donner des avis et d'acheminer des projets de résolution à la Commission des études et non au seul Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création. Le Conseil exécutif du SPUQ s'est prononcé, pour sa part, en faveur de deux sous-commissions ou comités permanents: la recherche et la création d'une part, qui rejoint l'idée exprimée par le recteur d'un Comité institutionnel de la recherche; et la programmation à tous les cycles, d'autre part.

Un débat à poursuivre

En conclusion, le Comité exécutif du SPUQ tient à souligner sa satisfaction devant l'intention exprimée par le nouveau recteur de replacer la fonction académique au centre de l'université. Globalement d'accord avec ses propositions d'organisation de la direction, nous avons cependant tenu à apporter dans le présent avis des nuances importantes quant au rôle du recteur à la Commission des études et quant à la création d'un poste de *vice-recteur exécutif*. En outre, nous suggérons d'aller plus loin dans la réorganisation des autres vice-rectorats (scission du VRRHAA et dissolution du VRSADT) et de traduire le virage académique par un renforcement de la Commission des études en la dotant des moyens appropriés.

Nous n'avons pas jugé nécessaire de nous prononcer sur toutes les facettes des propositions du recteur, estimant que le débat doit s'amorcer et se poursuivre avec toutes les composantes de l'université. □

Le Salon des professeures et professeurs

Le Salon des professeures et professeurs est maintenant ouvert. Vous y trouverez, du lundi au jeudi, entre 11 h et 15 h, du café d'excellente qualité, de même que de quoi prendre un repas léger à prix raisonnable. Bière, vin et autres boissons sont aussi disponibles. Accueil chaleureux assuré! Le plat chaud est encore offert à 6,95\$, taxes incluses.

L'accent est également mis, comme par le passé, sur la recherche d'une ambiance musicale discrète et agréable et

sur la présentation de diverses réalisations professorales (artistiques ou littéraires); vous serez sollicités sous peu à ce sujet. Si vous désirez nous faire part de vos suggestions, contactez L. Bernard Bélanger au poste 4487. Il demeure possible d'organiser au Salon (selon certaines modalités) certaines activités, rencontres départementales, mini-colloques, lancements de livres ou autres.

Salle A-R415 du Pavillon Hubert-Aquin,
1255 rue Saint-Denis, téléphone : 4728

Plan d'activités du SPUQ pour l'année 2001-2002

adopté par le Conseil exécutif des 23 et 24 août 2001

Des activités qui ont marqué l'année 2000-2001

Le renouvellement de la convention collective du SPUQ a été l'événement significatif de l'automne 2000, comme la course au rectorat a été celui de la première moitié de l'an 2001. Entre les deux, il y a eu le 30^e anniversaire du SPUQ, célébré par la publication d'un album souvenir et par une soirée spéciale où se sont retrouvés de nombreux collègues d'ici et d'ailleurs.

L'entente de principe conclue le 26 juillet 2000 a été entérinée par l'Assemblée générale du 14 septembre. Il restait un travail minutieux de peaufinage, notamment en ce qui concerne les clauses de définition de la nouvelle convention. Nous devons aussi, d'un commun accord avec l'administration, mettre en marche trois comités ayant pour mandat de faire rapport sur les effets de la hausse de la moyenne cible au premier cycle, sur la tâche professorale, et sur la question des salaires hors taux.

Malheureusement, il y a eu une mésentente entre le SPUQ et l'administration intérimaire de Gilbert Dionne sur l'interprétation de l'entente du 26 juillet concernant la parité existante entre professeurs et étudiants au sein des conseils de module ou comités de programme. La saga de la «parité» s'est finalement terminée avec le rejet par le Conseil d'administration du 21 novembre de la disposition de l'entente du 26 juillet, qui prévoyait l'ajout d'un chargé de cours avec droit de vote au sein des conseils de module et des comités de programme, en même temps que le maintien de la parité existante entre professeurs et étudiants (voir le *SPUQ-Info* d'octobre, n^o213, et de décembre, n^o214).

Dans le courant de l'hiver 2001, le travail sur le texte de la nouvelle convention a repris entre l'administration et le SPUQ et, finalement, nous avons pu signer la convention collective le mardi 22 mai 2001.

Pour une UQAM académique et démocratique

L'idée-force qui devait guider la restructuration de l'UQAM consistait en une certaine décentralisation, qui demeurerait largement à préciser dans ses principes, mais qu'il ne faut surtout pas confondre avec une simple déconcentration des pouvoirs centraux. Cette dernière ne revient, en effet, qu'à la mise en place, à travers les divers secteurs de l'établissement, d'extensions tentaculaires se terminant à leurs extrémités par de simples exécutants. Le redéploiement de l'UQAM en sept facultés n'a toujours pas donné des résultats concluants,

notamment en ce qui concerne le développement de la programmation et la nécessaire concertation et coordination de l'ensemble des acteurs dans l'université. Il faut déplorer une tendance à une certaine balkanisation qui va à l'encontre de la cohérence institutionnelle. La restructuration de l'UQAM, telle que léguée par l'administration Leduc, apparaît avoir été conduite de façon tout à fait aventurière, c'est-à-dire sans aucune réflexion approfondie et sans aucune vision d'ensemble quant au fonctionnement intégré de l'université.

Nous souhaitons des facultés à la couleur de l'UQAM. Pour y parvenir, une véritable décentralisation requiert la vivification intelligente des structures de l'organisation et leur sollicitation constante dans le traitement des questions soulevées. Ainsi, l'on peut d'ores et déjà affirmer qu'une véritable décentralisation suppose une représentation significative dans les instances, une participation soutenue dans les délibérations, une collégialité dans les prises de décision et une transparence dans la poursuite des projets réalisés. Autrement, il y a un grand risque de déficit démocratique dans l'ensemble des instances de l'université.

Depuis trop longtemps maintenant, l'exercice de la démocratie et de la collégialité a été remis en cause par une gestion autoritaire, rendant, entre autres, la participation du corps professoral à la gestion académique de l'université de plus en plus aléatoire. Cette gestion autoritaire, exacerbée par un sous-financement chronique et un définancement catastrophique de l'UQAM, a eu comme conséquence non seulement une dégradation significative des conditions de travail professorales, mais aussi une détérioration du statut et de la fonction de professeur.

Le renouvellement de la vie démocratique est indissociable de la vigilance de toutes les instances académiques qui doivent absolument exercer toutes les prérogatives qui sont les leurs. Il y a conséquemment un important travail de clarification et de mise en ordre qui s'impose en vue d'imprimer à l'université une orientation susceptible de la redynamiser et de lui permettre un développement indispensable.

Il n'est pas question ici de faire un vaste bilan de la restructuration à l'UQAM, mais plutôt de s'arrêter pour faire le point sur certains changements majeurs et les évaluer selon la perspective d'une UQAM académique et démocratique: place et rôle des facultés et des Conseils académiques, mandat des doyens, autonomie de la programmation et rapprochement module-département, mission et organisation de la Commission des études, tâches de l'administration dans le soutien à la vie académique. Avec le début d'un nouveau

Plan d'activités du SPUQ pour l'année 2001-2002

rectorat, nous pensons pouvoir relever le défi de la revitalisation de la participation de l'ensemble des professeurs et professeuses dans la vie universitaire, en particulier à l'égard des questions académiques.

Dans cette optique, il est nécessaire que la Commission des études revienne à ses fonctions d'orientation et de concertation, comme il est nécessaire de lui redonner les moyens d'assumer pleinement son rôle. Ainsi, elle devrait être dotée d'une sous-commission ou d'un comité permanent de la recherche et de la création et d'une sous-commission ou d'un comité permanent de la programmation. Ces deux sous-commissions ou comités permanents devraient assurer le bon fonctionnement de la Commission des études en préparant l'ensemble des dossiers académiques en provenance des diverses instances, dont les facultés. La Commission elle-même redeviendrait le lieu de réflexion sur la qualité des études de premier cycle et de cycles supérieurs, sur les orientations de la programmation, sur le lien entre l'enseignement et la recherche, sur les politiques de la recherche et de son financement. Dans l'immédiat, un large débat sur la mission académique de l'UQAM devrait permettre à la Commission des études de réfléchir sur les problèmes soulevés par l'actuelle opération de révision de la programmation.

Pour ce qui est de l'administration centrale, qui a la responsabilité première d'assurer la cohésion institutionnelle la plus forte et stable possible, elle doit agir de manière légitime — d'où la nécessité d'une transparence sans faille — et intelligente. En vue d'améliorer le fonctionnement et la cohésion, il faudrait revoir l'organisation de l'administration de l'université.

C'est ainsi que la reconstitution du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC), telle qu'envisagée par le nouveau recteur dans son allocution au Conseil d'administration le 21 août dernier, devrait permettre une meilleure cohérence académique (l'articulation entre les trois cycles d'enseignement, l'arrimage entre l'enseignement, la recherche et la création, etc.). L'idée de donner au nouveau VRERC des vice-rectorats associés apparaît un moyen pertinent afin de garantir la meilleure gestion possible. Par ailleurs, il faudrait aussi repenser la gestion du personnel et des finances. Nous pensons qu'une scission du Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires administratives (VRRHAA) aiderait à améliorer la gestion de notre université par l'introduction de plus de souplesse dans une structure trop lourde. Dans le même esprit, il faudrait envisager la dissolution du Vice-rectorat aux services académiques et au développement technologique (VRSADT) et l'intégration des directions et services qui le composent aux autres vice-rectorats.

Des dossiers majeurs : le financement des universités, la propriété intellectuelle, la sauvegarde du français à l'université

Le réseau de l'Université du Québec, et l'UQAM en particulier, ont subi durement le définancement gouvernemental, accumulant des déficits tout en sabrant dans les conditions de travail des divers corps d'emploi. L'utilisation des surplus actuariels «excédentaires» du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), donc de notre argent, s'est avérée une compensation très partielle du définancement public et n'a eu aucun impact positif sur le développement des établissements de l'UQ.

L'entente dite de «réinvestissement et de développement 2000-2003» ne répond que très partiellement à l'obligation de l'État d'assurer un financement public adéquat pour l'UQAM. Quant à l'entente avec le Ministre Legault sur le sous-financement historique, elle a été obtenue en abaissant la barre de 28 M\$ à 20 M\$, et en acceptant de signer, le 23 février dernier, un contrat de performance qui annonce une perte d'autonomie pour l'université à l'avenir. En effet, le contrat de performance, imposé à l'UQAM par le Ministère, comporte des obligations de résultats, comme l'augmentation du taux de diplomation à 80 % d'ici 2007, la « rationalisation » de la programmation, et une hausse spectaculaire de la recherche subventionnée. Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit d'exigences qui risquent de dévaloriser la qualité de l'enseignement, de réduire la qualité des programmes d'études et de restreindre l'accessibilité à l'université.

Le SPUQ, avec la Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université (FQPPU), continuera à s'opposer à toute politique et à toute modalité qui auront comme objet de lier le financement gouvernemental à la performance et à des obligations de résultats selon une logique marchande inadaptée à la réalité universitaire.

Dans le cas particulier du financement de la recherche, nous comptons continuer de participer aux débats sur les diverses formes de financement, notamment sur la question de la commercialisation de la recherche universitaire.

Nous allons devoir être vigilants sur l'application de la nouvelle politique québécoise de la science et de l'innovation, notamment en ce qui a trait à la propriété intellectuelle, ainsi que sur toute initiative gouvernementale pour le financement de la recherche (des programmes subventionnaires aux organismes du genre Valorisation-Recherche-Québec).

À l'UQAM, en ce qui concerne la propriété intellectuelle, le SPUQ a soumis ses commentaires relativement au projet de

Plan d'activités du SPUQ pour l'année 2001-2002

«Politique sur la propriété intellectuelle». Ces commentaires ont été envoyés à l'ensemble du corps professoral et nous encourageons tous les collègues à se saisir de cette question et à faire connaître leurs réactions en vue de l'adoption par la Commission des études d'une politique sur la propriété intellectuelle.

En 2000-2001, la question de la défense du français à l'université a été débattue dans nos instances syndicales et le Comité exécutif est intervenu dans le cadre des États généraux sur la langue française. Nous avons préparé, sous la responsabilité de Madame Renée Joyal, un mémoire intitulé «La sauvegarde du français dans le réseau des universités de langue française du Québec». Ce mémoire a fait l'objet d'une présentation à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Il va sans dire que le débat doit se poursuivre dans nos rangs, notamment en prévision de l'élaboration d'une politique linguistique institutionnelle.

Autour de la convention collective: comités d'étude, comblement de postes, échelle salariale

Les trois comités d'étude mis sur pied en vertu de l'entente du 26 juillet, sur la tâche professorale, la hausse de la moyenne cible et les salaires hors taux, ont finalement fonctionné pendant la session d'hiver 2001 et même jusqu'à la fin de juin. Le comité d'étude sur les salaires hors taux a été le premier à remettre son rapport auprès de l'administration de l'UQAM et du SPUQ au mois de mai dernier; les recommandations de ce rapport ont été présentées dans le *SPUQ-Info* (n° 219). Les deux autres comités d'étude devraient soumettre leur rapport à la rentrée de l'automne. Il faudra alors débattre dans nos instances syndicales des suites à donner aux différents rapports.

En ce qui concerne le comblement des postes, les perspectives semblent s'améliorer comparativement aux années antérieures. En effet, au 1^{er} septembre 2001, les 950 postes prévus dans la convention collective seront comblés ou en voie de l'être. Ceci étant dit, nous devons suivre l'évolution de la situation (34 nouveaux postes à répartir en vue d'atteindre le niveau des 960 postes en 2002-2003), car il suffit de quelques départs de plus pour menacer le niveau de renouvellement du corps professoral. La Sous-commission des ressources, avec sa représentation professorale par faculté, a un rôle incontournable et fondamental en vue d'assurer les meilleures conditions de renouvellement du corps professoral, ainsi qu'une répartition équitable en fonction des besoins des départements et de l'évolution des disciplines.

Après l'échec du projet d'une négociation salariale centrale

en raison de la position du président Lucier en faveur de négociations salariales dans chacune des constituantes, là où s'établit le lien d'emploi, il faut revenir sur cette question. En effet, nous sommes convaincus qu'une augmentation substantielle de l'échelle salariale professorale est nécessaire, ne serait-ce que pour compenser la stagnation salariale des dernières années et le décalage par rapport au monde professionnel extérieur à l'Université.

Les relations intersyndicales

Nous comptons poursuivre nos bonnes relations avec les autres syndicats de l'UQAM, ainsi qu'avec l'ensemble des associations étudiantes. Nous devons consolider nos relations avec les autres syndicats de professeurs au sein du Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ), en particulier dans nos efforts conjoints pour continuer à renforcer la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU). Nous allons aussi maintenir notre présence au sein de la CSN, notamment au Comité éducation.

Par ailleurs, à la suite de l'échec des négociations avec l'administration de l'UQ le 5 juin dernier, nous devons renforcer le Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC). En effet, depuis deux ans, nos efforts pour améliorer notre régime de retraite (RRUQ), notamment en ce qui concerne une garantie claire de ne pas réduire unilatéralement les prestations futures et de disposer intelligemment du surplus actuariel excédentaire, ont été sabordés par l'entêtement et l'intransigeance de l'administration de l'UQ. Nous devons maintenant reprendre sereinement le travail de négociation, aussi bien au sein du CIRRAC qu'avec l'administration de l'UQ.

La rentrée au SPUQ

À la rentrée de l'automne 2001, nous aurons le plaisir de voir les résultats de l'une des initiatives du Comité d'interventions publiques du SPUQ: un grand encart sur le «métier de professeur d'université» sera publié dans le *Journal L'UQAM*.

Au cours de l'automne, l'exécutif organisera une rencontre avec les délégués syndicaux en vue d'échanger sur l'organisation syndicale, les activités du SPUQ et la vie syndicale en général. Il y aura également une rencontre avec les nouveaux collègues pour les accueillir au SPUQ et à l'UQAM. Pour faciliter l'intégration des nouvelles et nouveaux professeurs, nous comptons organiser à l'hiver une journée spéciale sur différentes facettes de la vie professorale à l'UQAM.

Plan d'activités du SPUQ pour l'année 2001-2002

L'UQAM de l'avenir

Le nouveau recteur s'est engagé à «relancer» l'UQAM sur des bases nouvelles et solides. Nous avons donc l'occasion, trop rare dans l'histoire du syndicalisme universitaire, de travailler syndicalement dans un contexte qui permet d'espérer qu'une vraie coopération en vue de l'intérêt collectif soit possible entre nous et l'administration.

Le travail commun doit nécessairement se réaliser dans le respect mutuel, en ayant comme base une réciprocité sans faille. La réussite, dans ce nouveau contexte, sera grandement facilitée dans la mesure où la transparence, la responsabilité, la cohérence et la participation démocratique seront respectées intégralement de part et d'autre.

L'UQAM et le SPUQ entrent dans une période où nous allons devoir construire l'Université de l'avenir. L'avenir n'est cependant pas incompatible avec les fondements qui sont à l'origine de notre université. L'UQAM devra renouer avec ses meilleures traditions, notamment avec ses origines profondément populaires, avec sa nature publique et laïque, et avec sa mission critique et sociale.

Il est bon de rappeler que la place du SPUQ à l'UQAM, son rôle dans le syndicalisme universitaire, son affirmation en tant que syndicat militant, sont dus au travail de nos instances et à l'implication constante de nombreuses professeures et nombreux professeurs. Nous devons continuer à compter sur l'engagement militant et la solidarité afin d'assurer la reconnaissance et le rayonnement des idées, des valeurs, et des principes que nous défendons. □

Les frais indirects de la recherche Un moratoire et une consultation s'imposent

Nous reproduisons ici une lettre en date du 5 septembre 2001 adressée par le président du SPUQ au vice-recteur intérimaire à la recherche, à la création et à la planification, M. Daniel Coderre.

Dans une note intitulée «Les frais indirects de la recherche universitaire : nouvelles pratiques relatives à la recherche contractuelle», en date du 3 juillet dernier, l'ex-vice-rectrice à la recherche, à la création et à la planification, Madame Louise Dandurand, annonçait une nouvelle politique concernant la gestion des frais indirects, et notamment l'application d'une nouvelle formule de répartition de ces frais à partir du 1^{er} août 2001.

Cette nouvelle politique, qui découle d'une volonté manifeste de décentraliser certaines ressources et responsabilités vers les facultés, ne s'appliquerait qu'à la recherche contractuelle. D'après la «Note» de l'ex-vice-rectrice, le contrat de recherche «se distingue de la subvention de recherche par les restrictions et exigences qu'il comporte», celles-ci pouvant porter sur le contenu, les modalités financières, et/ou les dispositions normatives (confidentialité, propriété intellectuelle, etc.) de ce type de recherche. Enfin, il est prévu que le gouvernement du Québec, dans l'application de sa nouvelle politique scientifique (*Savoir changer le monde*, hiver 2001), reconnaisse 40 % de frais indirects, plutôt que 15% actuellement, sur les contrats de recherche que les organismes et ministères gouvernementaux signent avec

les universités. Ainsi, les montants impliqués – qui ne font l'objet d'aucune présentation dans la «Note» de l'ex-vice-rectrice – devraient augmenter d'une manière significative dans un avenir proche.

Concrètement, la nouvelle politique de votre vice-rectorat vise à transférer la gestion d'une partie importante des frais indirects provenant des contrats de recherche vers les facultés (60 %) en abolissant la répartition que nous avons toujours connue, notamment 24 % pour le chercheur et 19% pour le département. C'est une politique qui introduit de nombreux changements sans avoir fait l'objet d'aucune consultation à notre connaissance. En effet, les professeurs ont été informés d'une manière parfaitement bureaucratique et cavalière, en plein été, de la part d'une vice-rectrice en fin de mandat. J'ose espérer que ce genre de comportement de la part de nos gestionnaires universitaires est chose révolue.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir annoncer un moratoire quant à l'application de cette politique afin de pouvoir procéder à une consultation de l'ensemble des professeurs, et de permettre aux instances, notamment à la Commission des études et au Conseil d'administration, de se prononcer. De plus, il conviendrait d'en préciser certains détails par la même occasion. En effet, toute politique sur les frais indirects de la recherche universitaire nous interpelle collectivement. Elle doit nécessairement faire l'objet d'une décision éclairée, transparente, et collégiale. □

Pourquoi rentrons-nous si tôt?

Pierre P. Tremblay
2^e vice-président

Le 12 décembre 2000, la Commission des études a résolu d'amender le calendrier universitaire 2001-2002. Le premier effet de cette décision a été d'avancer d'une semaine la rentrée de cet automne et celle de l'automne 2002. Ce projet qui se veut expérimental vise, au premier chef, à solutionner le problème des retards chroniques dans la remise des notes.

On sait que cela crée des inconvéniens non négligeables aux étudiantes et aux étudiants qui sont en attente soit de leurs résultats pour être en mesure de s'inscrire à des cours avec préalable, soit d'être admis à un programme de cycle supérieur, soit de poser une candidature à une bourse ou, soit encore, de postuler un emploi. Bref, les étudiants ont besoin de connaître rapidement leurs résultats. Si nous exigeons d'eux qu'ils respectent les dates d'échéance prévues aux ententes d'évaluation, nous devons leur rendre la pareille en respectant les délais qui sont les nôtres.

Une décision précipitée

Il ne fallait pas s'attendre à ce qu'une telle mesure fasse consensus. Par contre, il aurait été opportun et raisonnable de tenir un débat libre et ouvert sur la question. Les vice-rectorats concernés ont plutôt choisi de bousculer les membres de la Commission en invoquant, pour l'un, des activités urgentes liées aux calendriers et, pour l'autre, le mandat de régler le problème d'une manière ou d'une autre. Cette manière de procéder est typique de la gestion autoritaire qui a caractérisé l'administration de l'UQAM au cours des dernières années. Nous avons toujours dénoncé cette façon d'agir et nous continuerons à la dénoncer à chaque fois qu'il y aura lieu.

Un remède inapproprié

Le remède proposé par l'administration risque, à notre avis, d'être peu efficace. D'après ce que l'on sait du dossier assemblé par les services du registraire, tous les facteurs du problème n'ont pas été identifiés et définis. On semble vouloir tout ramener à une simple question de statistiques sur le rythme de remise des notes par les départements. On voudrait nous faire croire que de disposer d'une semaine additionnelle va être suffisant pour vaincre la négligence et l'insouciance des retardataires. Ce cadeau va, au contraire,

les amener à penser qu'ayant plus de temps à leur disposition, rien ne servira de se hâter.

Il aurait été préférable de donner aux départements les moyens d'encadrer ces personnes pour les aider à surmonter leurs difficultés qui ne sont pas uniquement dues à une gestion de temps déficiente. Il aurait été bien plus profitable, croyons-nous, de chercher à bien comprendre la mécanique qui pousse l'individu au retard chronique avant de décréter que plus de temps allait tout réparer. Cette université ne manque pas de psychologues et de spécialistes en pédagogie qui auraient pu se pencher sur la question et formuler des solutions pertinentes. D'ailleurs le problème du retard chronique est tout aussi aigu dans l'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat.

Des rapports inutiles

La Commission des études a assorti sa résolution du 12 décembre 2000 d'une autre lors de son assemblée du 13 février 2001. Elle a adopté, à l'unanimité cette fois, une résolution demandant à la registraire d'évaluer les effets et les conséquences du nouveau calendrier. Un rapport d'étape est prévu pour l'hiver 2002 et un autre rapport, final celui-là, est attendu à l'assemblée qui doit se tenir en septembre 2002, donc avant l'adoption du calendrier 2003-2004. Nous pensons qu'il est complètement inutile d'attendre tout ce temps pour parvenir à des conclusions que nous connaissons déjà. La rentrée hâtive, faut-il insister, est source d'ennuis pour les étudiants, pour les professeurs, pour les chargés de cours et pour les employés de soutien et ne corrigera pas de manière significative le problème des retards dans la remise des notes.

Vite un retour au calendrier habituel

Si nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé de la décision de la CE concernant le calendrier universitaire, nous ne sommes pas pour autant contre l'idée d'une modulation des dates de rentrée en fonction des caractéristiques et des besoins propres à chaque faculté de l'UQAM. Des départements avaient déjà cette pratique d'une rentrée hâtive et cela semblait ne pas créer trop de difficultés. En terminant, nous demandons à l'administration de l'UQAM de procéder immédiatement à un examen des effets et des conséquences de la décision de la Ce du 12 décembre 2000 et de mettre fin à son projet expérimental pour que nous puissions retrouver une date habituelle de début de saison académique et, tant qu'à y être, de nous redonner notre agenda. □

Arrivées et départs

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM depuis le 1^{er} juin 2001 :

- Arts visuels et médiatiques :	Michel Boulanger François Lacasse Diane Laurier	- Mathématiques :	Matthieu Dufour
- Chimie :	Mario Morin	- Musique :	André Villeneuve
- Communications :	Mona Abbondanza Johanne Saint-Charles	- Organisation et ressources humaines :	Ampero Jimenez Denis Morin Pierre-Yves Sanséau Michel Séguin (substitut) Angelo Soares
- Études littéraires :	Isaac Bazié Daniel Chartier Shawn Huffman Johanne Villeneuve	- Philosophie :	Luc Faucher Pierre Poirier
- Études urbaines et touristiques :	Luc Noppen	- Psychologie :	Rosemarie Mara Brendgen Marc-Simon Drouin
- Géographie :	Anne Latendresse	- Sciences biologiques :	François Dragon Paul Del Giorgio
- Histoire :	Andrew Barros Greg Robinson Jan Sapp	- Sciences comptables :	Marie-Andrée Caron (substitut) Suzanne Landry
- Histoire de l'art :	Olga Hazan (substitut)	- Sciences de la terre et de l'atmosphère :	Éric Girard
- Informatique :	Cédric Chauve Étienne M. Gagnon Luc Lavoie (substitut) Vladimir Makarenkov (subst.) Abdelkrim Rekiouak (subst.) Normand Séguin (substitut)	- Sciences de l'éducation :	Alain Dunberry Catherine Gosselin
- Management et technologie :	Yvon Bigras Serge Carrier Luc Cassivi Serghei Floricel Stéphane Gagnon Laurent Renard (subst. 1/2 t.)	- Sciences économiques :	Olivier Donni James Hodgson-Douglas Louis Robert Frigault (substitut)
		- Sexologie :	Hana Cherif
		- Stratégie des affaires :	Alain Coën Camelia Dumitriu François Labelle (subst. 1/2 t.) François E. Racicot (substitut)
		- Travail social :	Michèle Charpentier François Huot Ginette Lafrenière

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM. Il les remercie pour les services rendus à l'Université et leur souhaite une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière:

- Chimie :	Daniel Vocelle Robert Melanson	- Sciences biologiques :	Réjean Fortin Jean-Claude Tourneur
- Communications :	Jean Brunet Ginette Paris	- Sciences de l'éducation :	Michel Allard Jean-Pierre Brunet Louise Dupuy-Walker Gaétan Saint-Pierre
- Kinanthropologie :	Christian Pelchat	- Sciences économiques :	Louis Gill Michel Normandin (démission) François Crépeau (démission)
- Linguistique et didactique des langues :	Benoit Jacques Monique Nemni	- Sociologie :	Paul R. Bélanger
- Management et technologie :	Pierre Comtois	- Stratégie des affaires :	Hatem Ben Ameer (démission) Claude Bergeron (démission) Emmanuel Chéron Maurice Lévy
- Mathématiques :	Nathalie Laporte (démission)	- Théâtre :	André G. Bourassa Francine Noël
- Organisation et ressources humaines :	Denis Bertrand		
- Physique :	Gilles Bolduc		
- Psychologie :	François Gagné		
- Science politique :	Évelyne Tardy André Bernard		

Nous regrettons par ailleurs le décès de Christian Jean Léveillé du Département des sciences de l'éducation

Atteinte à la liberté académique et à l'autonomie universitaire

Loto-Québec a tenté de museler un professeur de l'UQAM

A la mi-juillet, le professeur Pierre P. Tremblay, du Département de science politique, a reçu une mise en demeure de Loto-Québec à la suite de propos qu'il a tenus dans le cadre d'entrevues sollicitées par différents médias. En réaction à ce qui nous est vite apparu comme un geste d'intimidation et une tentative de muselage portant atteinte à la liberté académique, le SPUQ a émis un communiqué de presse dont nous reprenons le texte ici. L'attitude de Loto-Québec a été jugée sévèrement par de nombreux journalistes et éditorialistes. Finalement, au début d'août, Loto-Québec faisait parvenir au professeur une lettre on ne peut plus laconique où elle se disait satisfaite des explications qui lui avait été fournies, mettant un terme à cette saga qui n'est certes pas à l'honneur d'une société d'État.

Le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ) dénonce l'attitude et le geste de Loto-Québec, qui vient de recourir à une mise en demeure pour tenter de museler un professeur de l'UQAM qui avait émis publiquement des doutes sur le taux de retour des appareils de loterie vidéo.

Le Syndicat considère ce geste d'intimidation de Loto-Québec comme une atteinte grave à la liberté académique et à l'autonomie universitaire, et au droit du public à s'interroger sur les méthodes de calcul des sociétés d'État.

Le professeur visé, spécialiste des politiques de finances publiques, notre collègue Pierre P. Tremblay du Département de science politique de l'UQAM, a accordé, à la demande de plusieurs médias, des interviews au cours desquelles il a présenté ses conclusions d'une analyse basée sur des chiffres tirés du plus récent rapport annuel de Loto-Québec, comme il le fait normalement et régulièrement pour nombre d'organismes gouvernementaux dans le cadre des travaux de recherche qu'il poursuit sur la question des finances publiques. Dans ce cas précis, le professeur Tremblay a calculé et fait connaître un taux de retour des appareils de loterie vidéo différent de celui annoncé par la société d'État et différent du taux stipulé par la Loi. Il a par ailleurs affirmé que Loto-Québec pouvait peut-être arriver à des conclusions différentes des siennes en utilisant d'autres méthodes de calcul.

Or Loto-Québec, interpellée par les travaux d'un professeur d'université, plutôt que d'entrer en contact avec ce professeur pour expliquer et éventuellement rendre publiques les méthodes de calcul qu'elle utilise, a plutôt choisi de lui faire tenir par huissier une mise en demeure où elle affirme que les

propos tenus par lui sont « faux et erronés [...] et causent à (sa) clientèle des dommages sérieux » (texte de la mise en demeure signée par M^e Yvan Bolduc, de la société Heenan Blaikie). Qui plus est, Loto-Québec somme le professeur Pierre P. Tremblay de cesser de tenir des « propos diffamatoires quant au taux de retour des appareils de loteries vidéo » et de faire « tout le nécessaire non seulement pour rétablir les faits mais aussi pour que les médias qui ont publié (ses) propos se rétractent selon les exigences de la loi ».

Pour le Syndicat, cette façon de faire de la part d'une société d'État est inacceptable. Le Syndicat ne se prononce pas sur le fond du litige qu'il appartient au professeur et à Loto-Québec de débattre publiquement. Ce que le Syndicat tient à dénoncer c'est le procédé qui cherche à évacuer un libre débat sur une question d'intérêt public et à faire en sorte qu'un professeur d'université ne puisse exercer sa fonction critique dans une société démocratique. □

Nos représentantes et représentants

Voici les noms des représentantes et représentants professoraux au Conseil d'administration, à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources :

Conseil d'administration

Jacques Desmarais, Sciences juridiques
Richard Desrosiers, Histoire
Lucie Robert, Études littéraires

Commission des études

Robert V. Anderson, Mathématiques
Jean P. Boucher, Kinanthropologie
Claudes-Yves Charron, Communications
Robert Comeau, Histoire
Pierre Jasmin, Musique
Renée Joyal, Sciences juridiques
Danielle Pilette, Études urbaines et touristiques

Sous-commission des ressources

René Côté, Sciences juridiques
Pierre Drouilly, Sociologie
Yvon Fauvel, Sciences économiques
Jacinthe Giroux, Sciences de l'éducation
Jean-Pierre Hardenne, École de design
Michèle Nevert, Études littéraires
Glenn E. Shorrock, Mathématiques

Hommage à Gérard Lucas (1928-2001)

Nous déplorons le décès de Gérard Lucas, professeur retraité du Département des sciences de l'éducation, survenu le 30 juin 2001. Nous vous présentons des extraits de l'hommage prononcé par son collègue Yves Laberge à ses funérailles.

[...] En provenance de l'Université Columbia, dont il détenait un Doctorat en éducation et où il était professeur, Gérard Lucas est entré à l'UQAM au début des années soixante-dix pour y poursuivre une carrière de près de trente années.

Fondamentaliste de l'éducation et spécialiste en formation des enseignants, il venait contribuer à l'édification d'une université qui en était encore à ses premiers pas. Ses nouveaux collègues décidèrent très rapidement de tirer profit de sa riche expérience universitaire en l'élisant d'abord directeur du Département des sciences de l'éducation, puis vice-doyen de ce qui s'appelait alors la Famille de la formation des maîtres, devenue depuis la Faculté d'éducation; c'est donc dire qu'il fut, dès son arrivée, l'un des premiers ingénieurs de l'UQAM, responsable d'asseoir sur des piliers administratifs solides, dans notre constituante, les deux grandes structures chargées de réaliser la mission première de l'Université du Québec, la formation des enseignantes et enseignants.

C'est avec brio et un grand engagement professionnel qu'il assumait ces deux postes successifs de directeur et de vice-doyen à un moment singulièrement agité de notre histoire universitaire et sociopolitique.

Après ces quatre années de service administratif, il décida de consacrer toutes ses énergies à ses deux vrais amours professionnels, l'enseignement et l'aide internationale en éducation.

J'ai eu le privilège de participer au dernier cours du professeur Lucas durant l'hiver 1997, juste avant son départ à la retraite. Il s'agissait d'un cours sur les fondements de l'éducation qui s'adressait à trois cents étudiants répartis en deux groupes. Nous nous étions partagés les 10 conférences magistrales de ce cours de sorte qu'à tour de rôle, assis parmi les étudiants, nous assistions à nos prestations respectives. J'ai donc pu apprécier «en direct» ses talents pédagogiques et didactiques, la clarté de sa pensée et le respect constant qui structurait sa relation avec les étudiants. Je me souviens avec émotion de l'ovation debout que les deux cents étudiants de l'un des deux groupes lui ont spontanément accordée lorsqu'à la toute fin de ce qui était pour lui son dernier cours universitaire, il leur a annoncé son départ à la retraite.

[...] Fort d'une expérience d'enseignant en Éthiopie, au Mali et au Congo-Brazzaville durant les quatorze années qui ont précédé sa carrière universitaire, dès son arrivée, le professeur Lucas a mis en place les fondements qui devaient éventuellement soutenir la vocation internationale de l'UQAM en éducation.

Tout en accomplissant fidèlement les tâches et besognes qui jalonnent quotidiennement le travail d'un professeur d'université, apportant entre autres une collaboration active et positivement critique au Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal, le professeur Lucas répondait régulièrement aux demandes de divers organismes internationaux. Ces organismes requéraient son expertise comme évaluateur de programmes et de systèmes scolaires surtout dans divers pays africains, mais aussi ailleurs dans le monde. La Banque Mondiale, l'UNESCO et l'Agence Canadienne de Coopération et de Développement International lui confiaient donc régulièrement des missions d'évaluation, ce qui l'a ramené à sillonner l'Afrique, à un «Return to Africa» comme il se plaisait à le dire. C'est dans ce champ international que s'est actualisée sa fonction de recherche, une recherche action collée à une intervention sur le terrain et ponctuée par des rapports et analyses, rédigés dans un français ou un anglais impeccables et dont la lecture me permettait de suivre son itinéraire intellectuel et d'enrichir ma compréhension de l'éducation internationale.

C'est cette activité d'expertise dans le milieu qui lui a permis de tisser progressivement des liens administratifs et contractuels entre l'UQAM et les divers organismes internationaux concernés; elle a favorisé l'émergence et la mise en place des structures qui, actuellement, soutiennent la vocation internationale de notre université en éducation et, par voie associative, en d'autres domaines.

Le professeur Gérard Lucas a apporté une contribution éminente au monde universitaire. Pour honorer sa mémoire, le Département des sciences de l'éducation donnera son nom à l'une de ses salles de conférence, celle qui jouxte son secrétariat.

Yves Laberge, professeur
Département des sciences de l'éducation

La Presse et le nouveau recteur de l'UQAM

Gérald Leblanc pressé de se rétracter

L'arrivée d'un nouveau recteur à l'UQAM a suscité l'intérêt des médias qui y ont consacré divers articles. Plusieurs auront sans doute été surpris des propos tenus par le journaliste Gérald Leblanc de *La Presse* concernant Louis Gill, qui était jusqu'à tout récemment 1^{er} vice-président du SPUQ. Nous reproduisons ici la lettre adressée par Louis Gill au journaliste.

Dans un dossier sur l'accession de Roch Denis au rectorat de l'UQAM, publié en page B2 de *La Presse* du samedi 1^{er} septembre, vous écrivez de moi, sous le sous-titre « Ennemi juré? », qu'ami et proche collaborateur de Roch Denis, j'aurais néanmoins qualifié sa démarche de trahison et que j'aurais démissionné de la présidence du syndicat en expliquant que sa désignation au rectorat allait affaiblir le syndicat.

Ces propos sont inexacts. Ils me portent préjudice tout autant qu'à Roch Denis et je demande que *La Presse* publie un rectificatif pour rétablir les faits.

1 - Je n'ai jamais qualifié la démarche de Roch Denis de trahison. J'ai au contraire signé avec mes collègues du Comité exécutif du Syndicat des professeurs une déclaration d'appui à sa candidature, dont je suis l'auteur.

2 - J'avais au préalable soulevé des questions quant au risque d'affaiblissement syndical que pourrait entraîner l'accession au rectorat de l'un des nôtres si le lieu privilégié de l'intervention professorale collective en arrivait à être perçu comme se déplaçant du syndicat vers la gestion universitaire sous la direction d'un recteur au passé syndical.

3 - J'ai par la suite précisé ma pensée à cet égard, expliquant que le défi syndical des prochaines années sera de trouver le fin dosage entre l'action commune à mener avec un recteur porteur de notre programme et la fermeté à exercer face à une personne qui sera désormais notre patron.

4 - Je n'ai pas démissionné de mon poste de 1^{er} vice-président (et non de président) du syndicat pour exprimer mon désaccord avec la décision de Roch Denis. J'ai au contraire terminé, à la date prévue, mon dernier mandat syndical et pris ma retraite en tant que professeur à l'UQAM, exécutant une décision que j'ai prise il y a sept ans, bien avant que Roch Denis laisse poindre quelque velléité de se porter candidat au rectorat de l'UQAM.

Voilà ce que je vous aurais dit si vous aviez pris la peine de prendre contact avec moi pour vérifier vos informations à mon sujet au lieu de m'attribuer des propos qui me sont étrangers.

Les points de vue que j'ai défendus au cours de la campagne au rectorat sont connus de l'ensemble de la collectivité de l'UQAM, ayant été l'objet d'une large diffusion, par voie de communiqués et dans le bulletin de liaison syndical, le *SPUQ-Info* (n° 216 et n° 219 de mars et mai 2001). Vous pouvez et pouvez toujours les lire sur le site Internet du Syndicat des professeurs.

En espérant, pour le bénéfice de vos lecteurs et la sauvegarde de la vérité, que vous leur communiquerez cette mise au point, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs. □

SOMMAIRE

• Mot du président	1
• Le nécessaire virage académique de l'UQAM	1
<i>Le Comité exécutif du SPUQ</i>	
• Plan d'activités du SPUQ pour l'année 2001-2002	4
<i>Le Conseil exécutif</i>	
• Les frais indirects de la recherche – Un moratoire et une consultation s'imposent	7
• Pourquoi rentrons-nous si tôt?	8
<i>Pierre P. Tremblay</i>	
• Arrivées et départs	9
• Atteinte à la liberté académique et à l'autonomie universitaire – Loto-Québec a tenté de museler un professeur de l'UQAM	10
• Hommage à Gérard Lucas (1928-2001)	11
• <i>La Presse</i> et le nouveau recteur de l'UQAM – Gérald Leblanc pressé de se rétracter	12